

mais elle supporte l'analyse, et il est facile de le démontrer d'après la raison et d'après Bossuet, le fidèle interprète de la foi.

* * *

La corruption des cadavres est une punition infligée au corps humain, devenu depuis la chute de l'Eden une chair de péché *caro peccati* ; elle est aussi la solde du crime originel : *Stipendium peccati mors* (1).

Or la très Sainte Vierge Marie, dont la virginité fut toujours complètement pure, même dans sa conception immaculée ne devait ni ne pouvait se corrompre.

D'autre part, ne pouvant pas rester sur cette terre, il fallait nécessairement qu'elle aille dans les cieux.

“ Le corps sacré de Marie, dit Bossuet, le trône de la chasteté, le temple de la sagesse incarnée, l'organe du Saint-Esprit et le siège de la vertu du Très-Haut, n'a pas pu demeurer dans le tombeau et le triomphe de Marie serait imparfait s'il s'accomplissait sans cette sainte chair qui a été comme la source de sa gloire. ”

Cette montée céleste de la Mère de Dieu et de notre Mère est l'objet de la fête de l'Assomption.

L'Eglise n'a pas encore proclamé cette vérité comme un dogme, mais elle a institué ce jour de joie pour en célébrer la commémoration.

Disons donc avec elle : Réjouissons-nous tous dans le Seigneur en ce jour consacré à honorer la bienheureuse Vierge Marie de l'assomption de laquelle les anges se réjouissent et louent ensemble le Fils de Dieu.

(1) Saint Augustin explique lui aussi le mot *mors* par *corruption* et nous croyons cette interprétation la seule admissible.

Même si l'homme n'eut pas péché, il ne serait pas resté éternellement sur cette terre, vu que dans le concept du Créateur cette terre est essentiellement transitoire ; il aurait quitté ce séjour, mais ce départ d'ici-bas eut été un exode vers le ciel sans aucune analogie avec la mort actuelle. Ce n'est pas la mort en elle-même qui est la solde du péché mais la corruption hideuse qui y est adjoïnte.